

# PROJETS ÉOLIENS INDUSTRIELS

Causse Nature Solidaire.com

Lettre d'information de « Vivre Ensemble Causse & Val de Serre - Juin 2016

## La Marche de La Roque Valzergues

**Samedi 18 juin 2016, à 10h00**

Salle des Fêtes de Saint Saturnin de Lenne

Une journée festive & familiale...

### Une journée de mobilisation, festive & familiale...

Vous le savez, les quelques semaines qui viennent vont être déterminantes pour **faire échec aux projets éoliens industriels** en cours dans le Val de Serre et sur le Causse de Sévérac. En effet, les premières demandes d'autorisation de la part des opérateurs peuvent intervenir dès fin juin, et les enquêtes publiques débuter dès l'automne...

Dans le même temps, et **dans tout l'Aveyron, la pression des opérateurs éoliens industriels se fait tous les jours plus grande** pour imposer des projets à seul caractère spéculatif, sans efficacité énergétique, et dangereux pour notre santé et la qualité de notre environnement.

C'est pourquoi, le temps d'une **journée festive et champêtre**, nous vous proposons de faire de **La Roque Valzergues**, de sa cité médiévale et de son église romane du XIème siècle menacées par les projets éoliens industriels, le théâtre vivant de **notre mobilisation contre ces projets destructeurs**.

### Marche, pique-nique, concerts, buvette, animations pour les enfants ...

**Au programme** de cette journée exceptionnelle du 18 juin 2016 : 10h00 **marche vers la Roque Valzergues** - 11h00 **visite** du village médiéval - 12h30 retour vers Saint Saturnin - 13h00 **pique-nique** fraternel (apportez votre repas à partager entre amis ...) - Jusqu'à 16h00 **buvette, concerts-musique, animations pour les enfants**.

D'ores et déjà, parlez de cette belle journée autour de vous, mobilisez vos amis, vos voisins et vos connaissances. Et pour prolonger la fête au-delà de 16h00 (et jusqu'au bout de la nuit ?), pourquoi de ne pas vous rendre à Campagnac (à 5 km...) qui, ce même samedi, célèbre sa traditionnelle et très animée fête votive ?

## LES ÉOLIENNES INDUSTRIELLES : UNE MENACE POUR NOTRE EAU POTABLE...

### Au vu des premiers schémas d'implantations, les 17 éoliennes se trouvent dans le bassin d'alimentation de la zone de captage de *Lestang*...

Les derniers éléments des études qui sont parvenus jusqu'à nous sont **inquiétants**. **La quasi totalité des machines industrielles souhaitées par Monsieur le Maire de Saint Saturnin se trouvent dans le bassin d'alimentation** de la source de *Lestang* qui dessert en eau potable toutes les communes du Val de Serre : Saint Saturnin, Campagnac, Saint Martin, Pierrefiche, La Capelle, Saint Laurent, Sainte Eulalie, et prochainement Coussergues. Ce type de machines industrielles (classées *ICPE*) dans de telles zones, fait peser des risques avérés sur les ressources en eau. Qu'à cela ne tienne, Monsieur Affre, Président du Syndicat des Eaux (et Maire de Saint Saturnin...) et les 2 opérateurs industriels (*EDF Energies Nouvelles* et *Quadran*) vont financer de nouvelles études hydrogéologiques, avec comme objectif de contourner les préconisations du Parc des Grands Causses et les études déjà réalisées par un hydrogéologue indépendant et agréé. Ce passage en force, sur une zone karstique (le causse) fragile et très complexe sur le plan de l'hydrogéologie (cavités, avens, intercommunications entre bassins versants...) pourrait avoir de très graves conséquences pour le futur de nos ressources en eau.

### Des risques identifiés, réels, et catastrophiques en zone karstique...

Les 3 grandes étapes liées à l'implantation des machines industrielles sur notre causse, présentent de multiples dangers aux conséquences irréversibles sur les ressources en eau potable.

**Lors de la phase de montage des machines** : abattage de forêt primaire et de vieux murs, élargissement des chemins et sentiers existants / enlèvement et rabotage du couvert végétal, comblement de dolines, création de routes / passage de camions et de matériels roulants lourds : sols défoncés ou enfoncés, comblement de failles, création de nouvelles failles et modification du circuit des eaux / construction des aires d'assemblage, réalisation du fond de fouille, tranchées pour le chemin de câbles, remblai partiel après le ferrailage / échappement de ciments spéciaux lors de la coulée de béton.

**Ce qu'il faut savoir**, pour l'ensemble des 23 à 27 éoliennes projetées sur le Causse (Saint Saturnin + Lapanouse Col de Lagarde) :

- volume de **terres arrachées et déplacées** : **52 000 m3** (15 piscines olympiques)
- **37 000 tonnes de bétons spéciaux** & 1500 aller-retour de bétonnières à toupie.

Retrouvez-nous sur :  **facebook** [facebook/eoliennes.aveyron](https://www.facebook.com/eoliennes.aveyron)

et sur notre site : [www.causse-nature-solidaire.com](http://www.causse-nature-solidaire.com)

## LES ÉOLIENNES INDUSTRIELLES : UNE MENACE POUR NOTRE EAU POTABLE... (Suite...)

**Lors de la phase de pré-exploitation, puis d'exploitation.** Epandage sur le Causse de produits chimiques : eaux glycolées pour le refroidissement, huiles de lubrification pour chacun des systèmes, graisses pour la lubrification des roulements / produits utilisés pour la maintenance : peintures et solvants organiques, résines époxy, mastics, colles, graisses, cires et solvants anticorrosion / métaux lourds (cuivre notamment) / terres rares hautement dangereuses : *néodyme*, *praséodyme* et *dysprosium*.

**Les incendies :** ils se produisent régulièrement (exemple de *Uedem*, en Allemagne le 14 janvier 2016)

Le bac de rétention n'empêchera pas toujours les projections de ces produits dangereux pour l'eau potable.

**Ce qu'il faut savoir**, pour l'ensemble des 23 à 27 éoliennes projetées sur le Causse (Saint Saturnin + Lapanouse Col de Lagarde) :

. **15 000 litres d'huiles, graisses** diverses et produits organiques **toxiques** et **combustibles**.

. **10 000 kg de terres rares** produites dans des conditions apocalyptiques en Chine

**En phase de déconstruction.** Cette phase regroupe tous les risques listés en phase de construction. Il est à souligner que les filières de déconstruction sont toujours inexistantes et que les procédés de démontage n'offrent – par conséquent – aucun retour d'expérience quant à leur fiabilité.

## Face à de tels dangers, le respect des procédures est impératif...

Ainsi, la quasi totalité des éoliennes industrielles qui se trouvent sur le bassin d'alimentation de la source de *Lestang*, font peser des risques de pollution graves, et par voie de conséquence des risques inacceptables sur notre santé.

De plus, il faut savoir que **cette source d'alimentation en eau potable n'est toujours pas protégée** par l'installation de *Périmètres de Protection du Captage (PPC)*. Cette disposition a **pourtant été rendue obligatoire par la Loi sur l'Eau** du 3 Janvier 1992 (article L-1321-2 du *Code de la Santé Publique*), les périmètres devant être fixés dans un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique.

Par conséquent, outre le refus pur et simple de tels projets menaçant la qualité de notre eau potable, la logique la plus fondamentale exigerait que la source de *Lestang* soit, en premier lieu, protégée par la mise en place des *PPC* (ceci étant de la responsabilité du Syndicat des Eaux). Ce n'est qu'une fois que cette mise en conformité avec la réglementation sera effective, que la faisabilité de tels projets industriels pourrait alors être évaluée.

## Nous pouvons tous agir pour protéger notre santé et faire respecter la Loi...

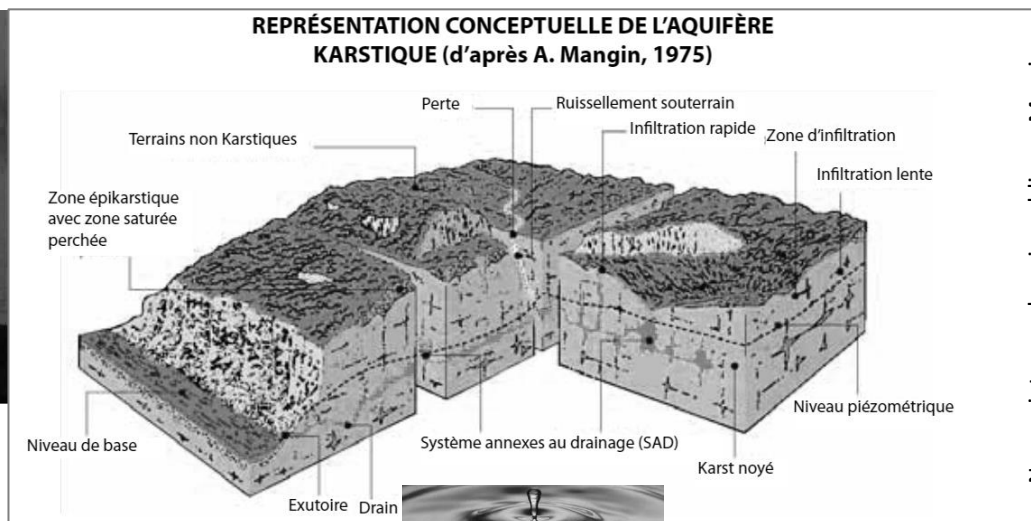
Les communes adhérentes au Syndicat de l'Eau de *Lestang* (Saint Saturnin, Saint Martin, Campagnac, Pierrefiche, La Capelle, Saint Laurent, Sainte Eulalie, et prochainement Coussergues) et plus particulièrement leurs représentants siégeant au syndicat, ont la responsabilité de protéger notre ressource en eau potable. Le Syndicat des Eaux est présidé par Monsieur Affre, Maire de Saint Saturnin et initiateur des projets éoliens industriels, mais chaque commune dispose de 2 représentants en son sein.

Nous vous invitons donc vivement à **sensibiliser vos élus représentés au Syndicat en leur demandant d'agir** en toute responsabilité pour protéger vos ressources en eau et votre santé, en application des procédures et de la Loi.

Faire valoir la protection de notre eau potable et de notre santé aujourd'hui gravement menacée par ces projets est également un enjeu démocratique. Il est l'affaire de chacun et nécessite la mobilisation et la vigilance de tous : élus et habitants.



Incendie d'une turbine éoliennes à *Uedem* en Allemagne le 14 janvier 2016. Outre la propagation du feu, le panache et les épanchements propagent des huiles, résidus de pétrole, métaux lourds et dérivés organiques de terres rares. Ces polluants sont particulièrement dangereux pour la qualité de l'air, de l'environnement et les réserves d'eau en milieu karstique.



Le Causse et les zones karstiques présentent la particularité d'offrir une infiltration très rapide à l'eau et à tous les liquides, y compris polluants. Les réseaux hydrauliques y sont très complexes (avens, failles, nappes et rivières souterraines...) et très difficiles à déterminer avec certitude pour s'exonérer du risque de pollution. Pour des installations industrielles implantées sur le Causse, le risque zéro n'existe pas.